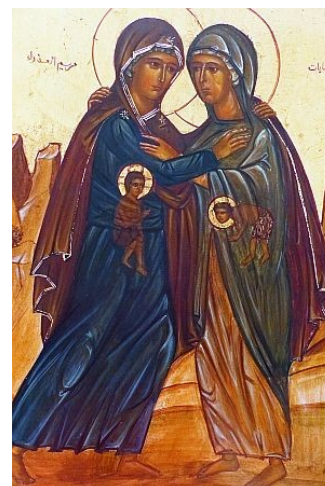


** Au Temps Pascal : Les Apôtres et les Martyrs ont un Office propre. Pour les Fêtes de la Sainte Vierge et des autres Saints, on ajoute, à la fin de tous les Versets et Antienne un Alléluia, et à la fin des Répons brefs deux Alléluia. – Aux fêtes des Saints, on ne fait pas commémoration de la Férie. – L'Office du Psautier comme indiqué pour le Temps Pascal (tous les Ps. sous la seule Antienne Alléluia ; à partir du Capitule, comme à l'Ordinaire du Temps Pascal). Il y a chaque jour des Antienne propres au Benedictus et au Magnificat. – Les jours de Férie, on reprend la Messe du Dimanche précédent. **

1. **Saint JOSEPH Artisan.** Fête de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres ; à Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.
2. **Saint Athanase, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire Majeure. À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
3. **Saint PHILIPPE & Saint JACQUES, Apôtres.** Fête de 3^{ème} Ordre (*voir au 1^{er} ou au 11 de ce mois*). (*Premier Vendredi du mois.*) Antienne propres ; le reste du Commun des Apôtres au Temps Pascal. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes du Commun des Apôtres (*Ps.109, 112, 115, 138*).
4. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. (*Premier Samedi du mois.*) Office et Messe de la Sainte Vierge au Temps Pascal. – Vêpres du Samedi.
5. **V^{ème} Dimanche après Pâques.**
6. **Lundi des Rogations.** Office ferial du T.P. – Au Benedictus, Antienne *Petite* ; Oraison du Dimanche précédent. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
7. **Mardi des Rogations.** À Laudes : au Benedictus, Antienne *Oportebat* ; Oraison du Dimanche précédent – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
8. **Vigile de l'Ascension.** Ordinaire du Temps Pascal jusqu'à None. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations, avec commémoration de la Vigile. – Premières Vêpres de l'ASCENSION.
9. **ASCENSION DU SEIGNEUR.** Solennité de 1^{er} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.
** Ordinaire du Temps de l'Ascension (jusqu'à la Messe de la Vigile de la Pentecôte) : À toutes les Heures, Antienne et Psaumes comme au Temps Pascal ; à partir du Capitule, tout comme au jour de l'Ascension. **
10. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Gordien et Épimaque, Martyrs** : Antienne *Filiæ Jerusalem* des Martyrs au Temps Pascal. – Messe des saints Martyrs.
11. **Marie Mère de l'Eglise.** Mémoire majeure. A Laudes à partir du Capitule, du Commun des fêtes de la Sainte Vierge ; Hymne et Antienne de Benedictus propres. Aux petites Heures, tout du même Commun. – Messe propre – Vêpres du samedi.
12. **Dimanche après l'Ascension.** Antienne et Psaumes comme au Temps Pascal ; à partir du Capitule, tout comme au Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.
13. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Notre-Dame de Fatima** : Antienne *Beata es* du Commun de la Sainte Vierge. Oraison propre ; – Messe du Commun de la Sainte Vierge.
14. **Saint MATTHIAS, Apôtre.** Fête de 3^{ème} Ordre (*voir au 24 Février*). Tout au Commun des Apôtres au Temps Pascal ; à Laudes, Psaumes des Fêtes. Aux Vêpres, Psaumes des Apôtres (*Ps.109, 112, 115, 138*).



15. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Pacôme Abbé** : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe d'un Abbé.
16. De la Férie.
17. De la Férie.
18. **Vigile de la Pentecôte.** Ordinaire du Temps de l'Ascension jusqu'à None. – La Messe de la Vigile se célèbre après None. – Premières Vêpres de la PENTECÔTE.
19. **DIMANCHE DE LA PENTECÔTE.** Solennité de 1^{er} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. À Tierce, on remplace l'Hymne *Nunc Sancte nobis Spiritus* par le *Veni Creator* (de même pendant toute l'Octave).
20. **LUNDI de la PENTECÔTE.** Fête de 2^{ème} Ordre. Tout comme au jour de la Pentecôte, sauf les Antiennes du *Benedictus* & du *Magnificat* ; à Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. – Messe propre.* *De même durant toute l'Octave.* *
21. **MARDI de la PENTECÔTE.** Fête de 2^{ème} Ordre.
22. **Mercredi des Quatre-Temps de la Pentecôte.**
23. **Jeudi de la Pentecôte.**
24. **Vendredi des Quatre-Temps de la Pentecôte.**
25. **Samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte.** * *Après None, le Temps Pascal est achevé.* * – Premières Vêpres de la TRÈS SAINTE TRINITÉ.
26. **1^{er} Dimanche après la Pentecôte : TRÈS SAINTE TRINITÉ.** Solennité de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. À Prime, on ajoute le Symbole *Quicumque*.
27. **Saint Augustin de Cantorbéry, Évêque de notre Ordre.** Mémoire majeure. À Laudes, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; Antienne de *Benedictus Dux* propre. Aux Petites Heures, tout du même Commun. Aux Vêpres, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; Hymne *Fecunda* et Antienne de *Magnificat Præco verbi* propres.
28. De la Férie.
29. De la Férie. Premières Vêpres de la Fête du TRÈS SAINT SACREMENT.
30. **FÊTE DU TRÈS SAINT-SACREMENT.** Solennité de 1^{er} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes. – La Messe est suivie de la Procession du Saint-Sacrement. – Aux Vêpres, Psaumes propres. À *Randol* : commémoration des premières Vêpres de la VISITATION.
31. **VISITATION DE LA SAINTE VIERGE** (*voir au 2 Juillet*). À *Randol* : Solennité de 1^{er} Ordre. Antiennes propres. Le reste du Commun des Fêtes de la Sainte Vierge. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (*Ps.109, 112, 121, 126*).



ORDO DE L'ABBAYE DE RANDOL : MOIS DE MAI.